
Adresse des administrateurs du district de L'Aigle [Orne], lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de L'Aigle [Orne], lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17340_t1_0014_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

de la vertu a couvert de son égide Tallien. La justice frappera les coupables, et encore une fois l'assassinat servira à la réunion des républicains contre les ennemis de la représentation nationale.

Oui, représentans du peuple français, si notre union frappe d'étonnement l'Europe déjà vaincue par nos succès : bientôt nous verrons la chute des tirans et les peuples réunis en républiques.

Que ceux donc qui aspirent seuls à la gloire de sauver la patrie n'oublient jamais que vous avés tous voté la mort du tiran, robespierre, qu'ils se rappellent le beau jour où l'assemblée nationale, d'un mouvement spontané, se leva en masse annoncer à tout l'univers que s'il ne falloit que le sang des représentans pour conduire le vaisseau de l'état au port, vous étiez tous prêts à le verser. Alors toutes les sections du peuple resteront unis de coeur et de principes à la représentation nationale, comme au centre de l'unité et de l'indivisibilité de la république, nous travaillerons de concert, nous le sauverons.

Après avoir substitué au crime, à la terreur et à la tyrannie, la vertu, la justice et la liberté, c'est sur l'union de tous les français que reposent les destinées de la république et vous l'obtiendrés cette union si elle règne parmi vous, si vous tranchés la queue du serpent dont la tête a déjà roulé sur l'échaffaud. Hatés-vous, citoyens représentans, d'opérer le nouveau prodige, mettés le dernier trait à votre immortalité, la main du peuple cultive les lauriers que la reconnaissance nationale vous destine.

ROUSSEAU, *président*,
CHALLOT, GALLÉ jeune, *secrétaire*.

11

Le conseil d'administration du troisième bataillon de la cinquante-sixième demi-brigade transmet à la Convention nationale un trait de courage et d'intrépidité du citoyen Baptiste Fauré, caporal de la deuxième compagnie de ce bataillon. Ce brave défenseur s'étant chargé de porter une dépêche au général Masséna dans le temps que les troupes françaises étoient barraquées aux environs de Saorgio, prend pour toute escorte un fusilier : attaqué par une trentaine de Piémontois, son camarade tombe à ses côtés; enveloppé par ces féroces ennemis, Fauré défend avec valeur, écrase avec la crosse de son fusil la tête de l'un d'entre eux, se débarrasse de leurs mains, parvient au premier poste à travers une grêle de balles, et rend la lettre au général.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'Instruction publique et de Salut public (20).

(20) P.-V., XLVII, 48. *Ann. Patr.*, n° 653; *J. Fr.*, n° 750.

Le conseil d'administration du 3^e bataillon de la 56^e demi-brigade, armée d'Italie, transmet un trait de courage et d'intrépidité du citoyen Baptiste Fauré, caporal. Ce brave défenseur de la patrie s'étant chargé de porter une dépêche au général Masséna, dans le temps que les troupes françaises étoient barraquées aux environs de Saorgio, prend pour toute escorte un fusilier; attaqué sur la route par une trentaine de Piémontais, son camarade tombe à ses côtés; enveloppé par ces féroces ennemis, Faure se défend avec valeur, écrase avec la crosse de son fusil la tête de l'un d'entre eux, se débarrasse de leurs mains, et parvient au premier poste, à travers une grêle de balles, et rend la lettre au général.

Ce conseil d'administration sollicite de l'avancement pour ce valeureux militaire, qui, devant Lyon, Toulon, et partout où il s'est trouvé, a donné des preuves de patriotisme et de courage.

La Convention applaudit et ordonne l'insertion au Bulletin de ces traits généreux (21).

12

Le quatrième bataillon du Mont-Blanc, faisant partie de la division de gauche de l'armée des Pyrénées-Orientales, félicite la Convention nationale sur la chute du Tyran Robespierre et de ses complices, l'assure de son dévouement, de son respect et de son amour; il fait des vœux pour la destruction d'Albion, repaire de tous les crimes, et demande une loi qui oblige les directeurs d'hôpitaux militaires à remettre tous les mois à chaque conseil d'administration de bataillon, un état circonstancié des militaires malades.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité Militaire (22).

13

Les administrateurs du district de L'Aigle [Orne] témoignent avec énergie leur indignation contre les restes impurs du dernier Catilina; ils dénoncent les assassins de la patrie, les buveurs de sang, les conspirateurs, les factieux et les dominateurs qui existent à côté de la Convention; ils l'invitent à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sécurité générale (23).

Les administrateurs du district de L'Aigle écrivent à la Convention nationale que d'infames dominateurs et de vils intrigans, masqués du voile du civisme et de la popularité,

(21) *Moniteur*, XXII, 247.

(22) P.-V., XLVII, 48-49. *Bull.*, 18 vend.

(23) P.-V., XLVII, 49.

appellent à grands cris la terreur, pour égorger plus sûrement leurs victimes. Législateurs, disent-ils, le salut du Peuple vous est confié; restez fermes à votre poste; frappez le crime partout où il se rencontrera, et la République est sauvée. Organes de la volonté générale, recevez le serment solennel que nous vous adressons, de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale avec laquelle tous les habitans du district de L'Aigle ont juré de vivre ou mourir libres (24).

14

Les administrateurs du district de Pont-Chalier [ci-devant Pont-l'Évêque, Calvados] **félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et jurent de mourir pour sa défense.**

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[*Les administrateurs du district de Pont-Chalier à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III*] (26)

Représentants du peuple,

Votre mâle génie et vos glorieux travaux font pâlir d'effroi tous les tirans de l'univers!

Courage, courage, vertueux législateurs, la patrie reconnoissante transmettra vos noms à la vénération des siècles.

Agrée le nouveau témoignage de notre inviolable attachement, nous jurons de mourir en vous déffendant.

Vive la république! vive la Convention!

BECQUEMONT, *agent nat.*
et quatre autres signatures.

15

La société populaire d'Astier-sur-l'Isle [ci-devant Saint-Astier, Dordogne] **se plaint de ce que le représentant du peuple Lakanal a été calomnié, et rend hommage à la bonne conduite de ce représentant; elle jure d'être fidèle aux saintes lois de la vertu et de la nature.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (27).

(24) *Bull.*, 26 vend. (suppl.)

(25) *P.-V.*, XLVII, 49.

(26) C 321, pl. 1345, p. 29.

(27) *P.-V.*, XLVII, 49.

16

La société populaire de La Ferté-Gaucher, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur ses travaux et son énergie, l'invite à faire que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, et à réprimer sévèrement tout acte arbitraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[*La société des amis de l'obéissance aux lois, séante à La Ferté-Gaucher à la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III*] (29)

Citoyens représentans,

C'est avec raison que le peuple français a mis sa confiance dans la Convention nationale. Les efforts courageux qui viennent de vous faire triompher des ennemis de la République vous ont acquis un droit de plus à notre reconnaissance. Poursuivez vos glorieux travaux; faites que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, et soyez surs que vos ennemis qui sont ceux du peuple français rentreront dans le néant dont ils n'eussent jamais dû sortir. C'est en faisant exécuter strictement la loi, en rendant à la liberté les citoyens vertueux, en renfermant les coupables que nous prouverons à l'Europe entière que nous sommes dignes du beau titre de républicains.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire et répétez au peuple en l'invitant à l'union que tous les citoyens sont sous la sauve-garde de la loi et que tout acte arbitraire sera sévèrement puni.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres du comité de correspondance,
CHAMPENOIS, POUZELOT,
MOREAU fils, BOURGEOIS, DUMIANE.

17

Le citoyen Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier, département du Doubs, fait offrande à la Convention nationale, de la somme de 200 livres pour être appliquée à la construction du vaisseau Le Vengeur.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Le citoyen Mauvaizet à la Convention nationale, de Pontarlier le 1^{er} fructidor an II*] (31)

(28) *P.-V.*, XLVII, 49.

(29) C 322, pl. 1352, p. 31.

(30) *P.-V.*, XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *C. Eg.*, n° 790.

(31) C 321, pl. 1341, p. 28. Reçu le 10 vendémiaire.